

Aux contribuables de la Municipalité DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure numéro DM05-2017, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot 1 733 983, situé au 161, rue Caron, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, l'implantation d'une piscine hors-terre dans la cour avant secondaire, alors que le règlement de zonage numéro 4-91 permet l'implantation des piscines seulement dans les cours latérales et arrière;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 30 août 2017.

Stéphane Giguère Directeur général